

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran
60 C chemin du Moulin
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 29 mars à 20 heures

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires présents : 11

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 0

Nombre de pouvoir : 5

Date d'envoi de la convocation le 17 mars 2022

Titulaires présents :

Jean-Pierre FRESSOZ, Eric DELHOMMEAU

Roland DUBOIS, Françoise MUGNIER, Patricia MERMOZ, Gilles REY

Jean-François BRAISSAND

Serge BERNARD-GRANGER, Alexis BUTTIN, Jean Pierre LACOMBE, Yohann TRANCHANT,

Titulaires absents :

Vincent BOULNOIS, Pierre DUPERIER, Hervé FERROUD-PLATTET, Max JOLY

Agnès BARILLIER, David DUBOSSON,

Francis VAUJANY, Martine VIBERT

Suppléants présents prenant part aux votes :

Pouvoirs

Madame Martine VIBERT donne pouvoir à Monsieur Yohann TRANCHANT

Monsieur Francis VAUJANY donne pouvoir à Monsieur Yohann TRANCHANT

Madame Agnès BARILLIER donne pouvoir à Madame Patricia MERMOZ

Monsieur Vincent BOULNOIS donne pouvoir à Monsieur Eric DELHOMMEAU

Monsieur Hervé FERROUD-PLATTET donne pouvoir à Monsieur Eric DELHOMMEAU

Monsieur Jean-Pierre FRESSOZ a été élu secrétaire de séance

Réf : D_B_007_22

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Cette délibération annule et remplace la délibération D_B_004_22

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du projet du budget primitif 2021 dont la balance générale donne les résultats suivants :

LIBELLES	Reports	Propositions nouvelles	Total
Dépenses de fonctionnement		1 157 863,00	1 157 863,00
Dépenses d'investissement	375 141,46	1 537 154,98	1 912 296,44
Recettes de fonctionnement		1 157 863,00	1 157 863,00
Recettes d'investissement	694 665,39	1 217 631,05	1 912 296,44

Le Comité Syndical après avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) **DE FIXER** pour l'année 2022 la contribution globale des EPCI adhérents à 476 804 € ;
- 2) **D'APPROUVER** le budget primitif 2022 du SMIAC qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme exposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le Président,
Yohann TRANCHANT